

Résumé :

Stratégie de soutien aux communes et D'autonomisation multi annuelle aux réfugiés RCA

Au total, le Cameroun abrite plus de 259,145 réfugiés Centrafricains dans les trois régions frontalières, dont 30% installés dans des sites aménagés et 70% vivant dans des communautés hôtes, avec lesquelles ils partagent les mêmes ressources naturelles et services sociaux de base existant.

Les régions d'accueil des réfugiés font partie des régions les plus pauvres du Cameroun où la population locale elle-même est déjà très vulnérable. Les évaluations menées ont révélé une faible capacité des services de base comme la santé, l'éducation, l'eau, etc., ainsi qu'un accès très limité aux activités génératrices de revenus, dont notamment l'agriculture de subsistance, l'élevage et le petit commerce dans les régions de l'Est, du Nord et de l'Adamaoua.

La présence d'un nombre aussi important de réfugiés dans des zones d'accueil met donc une pression importante sur les ressources naturelles et les services sociaux de base, et entretient la perception selon laquelle l'assistance humanitaire n'atteint pas suffisamment les communautés locales. De facto, l'accès à l'eau potable, aux services de base, en particulier l'éducation et la santé, la dégradation environnementale et l'accès aux sources d'énergie, en particulier le bois de chauffe et le pâturage sont devenus des sources de conflits potentiels entre réfugiés et communautés hôtes .

L'opération humanitaire a certes contribué au renforcement des capacités des services de base à travers la construction et/ou l'équipement de salles de classe, l'extension ou la construction et l'équipement des centres de santé et centres nutritionnels, le renforcement du personnel de santé, et la construction de points d'eau dans les villages d'accueil, bénéficiant aussi bien aux réfugiés qu' à la population hôte.

Cependant, l'approche humanitaire et les ressources disponibles sont insuffisantes pour répondre à des besoins qui sont, par leur poids et leur nature, des besoins de développement.

Selon la stratégie de soutien aux communes et d'autonomisation multi annuelle aux réfugiés RCA qui est en cours d'élaboration, les principaux axes stratégiques retenus sont les suivants:

1. **Appui aux services sociaux de base** : on vise ici l'accès aux services tels que l'eau potable, l'assainissement, l'éducation et la santé par la construction des infrastructures comme des points d'eau et latrines, des salles de classes, des formations sanitaires dans les zones d'accueil de réfugiés. Cet appui devra également intégrer la dotation des salles de classe en tables-bancs, des formations sanitaires en équipements et infrastructures d'eau et

assainissement, de gestion des déchets et de promotion d'hygiène suivant la méthode ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté).

2. **Autonomisation des réfugiés** : Il s'agit ici de soutenir les réfugiés pour un accès plus accru aux activités génératrices de revenus, aux micro-crédits, à la formation professionnelle et à l'emploi afin de renforcer leur autonomisation et réduire leur dépendance de l'aide humanitaire. Les projets visant l'autonomisation des réfugiés devront assurer que 30% desdits projets bénéficie aux populations hôtes vulnérables.
3. **Appui aux services étatiques** pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle : il s'agit ici de renforcer les capacités des autorités aux niveaux régional et local par la formation et l'appui institutionnel pour leur permettre de prendre entièrement le leadership des interventions et d'assurer que celles-ci s'alignent sur les stratégies sectorielles de développement du gouvernement.
4. **Poursuite de l'assistance aux réfugiés avec un accent particulier sur les personnes à besoins spécifiques**: les interventions en faveur des personnes vulnérables devra prendre en compte une catégorisation des réfugiés en fonction du type de vulnérabilité. Il s'agit des vulnérables chroniques qui auront besoin d'être continuellement assistés, des vulnérables ayant besoin d'un appui pour sortir de leur état de vulnérabilité et des personnes sorties de l'état de vulnérabilité mais qui ont besoin d'un appui.

En bref, tous les projets en faveur des réfugiés RCA et de leurs communautés hôtes devons avoir pour but de promouvoir la cohabitation pacifique et le développement des communes qui abritent les réfugiés centrafricains dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord ainsi que l'autonomisation et l'autosuffisance des réfugiés et des populations hôtes afin de réduire leur dépendance de l'aide humanitaire.

En 2017, les interventions du HCR et de ses partenaires viseront ces objectifs. Des stratégies sectorielles détaillées prenant en compte les études et analyses menées par le HCR et d'autres partenaires sur les besoins des réfugiés et des communes qui les accueillent, sur les conflits agro-pastoraux ainsi que les études de marché et socio-économique, serviront de base pour la stratégie d'autonomisation qui seront complétées pendant le premier trimestre 2017. Les stratégies sectorielles prennent également en compte les plans de développements communaux élaborés par le HCR et le MINEPAT à travers le Programme National de Développement Participatif.